

Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE) Conseil Intercommunal

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISE DU MERCREDI 13 OCTOBRE 2010 A LA SALLE COMMUNALE DE BURTIGNY

Monsieur Luc Mouthon, Vice-président, ouvre la séance à 20h00.

Après ajout des points 3 et 5 par Monsieur Luc Mouton, l'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

- 1. Appel.
- 2. Approbation du procès-verbal du 2 juin 2010.
- 3. Assermentation des nouveaux membres.
- 4. Communication du Bureau.
- 5. Election d'un Vice-président
- 6. Communications du Comité de Direction.
- 7. Préavis du Comité de Direction pour le budget 2011 de l'Association Intercommunale pour 2011 préavis n° 006/2010.
- 8. Préavis du Comité de Direction pour le budget 2011 de l'enveloppe pédagogique préavis n° 007/2010.
- 9. Divers et propositions individuelles.

Point 1 Appel: 13 présents, 9 excusés.

Toutes les communes sont représentées, le quorum est donc atteint.

Point 2 Pièce 140 Approbation du procès-verbal du 2 juin 2010

Personne n'en demande la lecture, Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.

Point 3 Assermentation de trois nouveaux membres du Conseil Intercommunal de L'AISE.

Monsieur Philippe Rubin, nouveau membre du Conseil Intercommunal de l'AISE pour la Commune de Longirod, est assermenté par le Vice-président.

Monsieur Alain Domenig, nouveau membre du Conseil Intercommunal de l'AISE pour la Commune de St-George, est assermenté par le Vice-président.

Monsieur Patrick Siegenthaler, nouveau membre du Conseil Intercommunal de l'AISE pour la Commune de St-George, est assermenté par le Vice-président.

Ces nouveaux membres sont remerciés et peuvent participer aux délibérations de cette assemblée.

Point 4 Communications du bureau

Des excuses sont parvenues au bureau concernant les absences de ce soir. Madame Vanessa Wicht, secrétaire est absente pour des raisons médicales.

M. Mouthon, Vice-président, remplace Monsieur Antoine Nicolas, retenu par d'autres obligations et excusé.

- Pièce 141 Le nouveau directeur de l'Esplanade, remercie de l'invitation qu'il a reçue pour ce soir mais s'excuse de ne pouvoir y participer.
- Pièce 142 Pris note de la démission de Mme Laetitia Perrin en sa qualité de membre du conseil intercommunal.
- Pièce 143 Reçu un courrier de la commune de Duillier daté du 11 octobre 2010 nous faisant part que Madame Chantal Binetti de la commune de Duillier remplacera Madame Laetitia Perrin en tant que déléguée au Conseil Intercommunal de l'AISE.
- Pièce 144 Suite à l'élection au sein de la municipalité de Marchissy de Monsieur Luc Mouthon, ce dernier communique par courrier daté du 12 octobre 2010, sa démission de sa fonction de membre du Conseil Intercommunal de l'AISE.

Point 5 Election d'un Vice-président

Aucune personne ne se présentant, décision sera prise lors du prochain conseil intercommunal.

Point 6 Communications du Comité de Direction

Monsieur Didier Lohri, président du CODIR prend parole en souhaitant la bienvenue à tous.

Il informe que Monsieur Julien Wettstein, nouveau directeur de l'Esplanade depuis le 1^{er} septembre 2010 a pris ses fonctions. Il a travaillé quelques semaines avec M. Ubelhart.

Point 7 Préavis du Comité de Direction pour le budget 2011 de l'Association Intercommunale pour 2011 – préavis n° 006/2010.

Pièce 145 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis nº 006/2010.

Le Comité de Direction demande au Conseil Intercommunal d'accepter le budget de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade pour 2011.

Pièce 146 <u>Lecture du rapport de la Commission de Gestion et des Finances de l'AISE</u> sur le préavis n° 006/2010 par Monsieur Robert Cotting.

La Commission des Finances de l'AISE recommande au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis 006/2010 tel que présenté.

Questions/remarques

Monsieur Luc Mouthon demande au président du CODIR d'expliquer la différence entre les enveloppes pédagogiques et bâtiments.

Monsieur Serge Beck pose une question sur les transports, il estime qu'il n'y a pas de transparence entre le primaire et le secondaire et la future entrée de Mobilis. La municipalité de Le Vaud a écrit aux communes dans ce sens. Il demande au CODIR d'étudier ce sujet pour la prochaine rentrée scolaire.

Madame Martine Guignard répond que Mobilis ne pourra pas assurer toutes les courses scolaires. Elle va établir un budget pour les communes de Bassins et Le Vaud en tenant compte des dédoublements de course.

Monsieur Serge Beck souhaite recevoir information sur le coût du secondaire et connaître le nombre de courses spéciales.

Monsieur Didier Lohri lui répond qu'une course sur deux est spéciale.

La question du syndic de Le Vaud nécessite une analyse approfondie avant de pouvoir répondre plus précisément. Le CODIR part du principe qu'il doit répondre à la demande d'amener les enfants à l'école. L'extension des abonnements est déjà réglée aujourd'hui et les résultats de l'analyse affineront la réponse à donner à la municipalité de Le Vaud.

Monsieur Serge Beck souhaite que les chiffres détaillés soient communiqués aux communes.

Au chapitre 520, Monsieur Serge Beck s'étonne sur le calcul des charges UAPE des communes de Bassins et Duillier.

Madame Déborah Gervaix répond que les communes de Bassins et Duillier faisant partie du RAT est noyé dans le bloc repas-garde (tarif allant de CHF 5.00 à CHF 24.80).

Monsieur Serge Beck souhaite obtenir le prix de revient du repas pour ces deux communes.

Monsieur Frédéric Ischi précise qu'il s'agit du prix facturé aux parents (ce qui est intéressant pour la commission des finances).

Par souci de transparence, Monsieur Frédéric Ischi a voulu communiquer ces chiffres qui ne figureront dorénavant plus, ils n'influencent pas le budget.

Monsieur Serge Beck est partiellement satisfait et demande des principes pour l'avenir.

Madame Deborah Gervaix va examiner la demande dans le cadre du dicastère UAPE.

Conclusion

- Vu le préavis du Comité de Direction nº 006/2010.
- Ouï le rapport de la Commission de Gestion et des Finances.
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à la majorité d'accepter le budget 2011 de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade.

Point 8 Préavis du Comité de Direction pour le budget 2011 de l'enveloppe pédagogique – préavis n° 007/2010.

Pièce 149 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis n° 007/2010.

Le Comité de Direction demande au Conseil Intercommunal d'accepter le budget de l'enveloppe communale pour 2011.

Pièce 150 <u>Lecture du rapport de la Commission de Gestion et des Finances sur le préavis n° 007/2010 par Monsieur Robert Cotting.</u>

La Commission de Gestion et des Finances propose au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis 007/2010 tel que présenté pour un montant de CHF 381'373.00 aux dépenses et CHF 183'797.50 aux recettes. La somme à la charge des communes étant de CHF 197'575.50.

Questions/remarques

Aucune

Conclusion

- Vu le préavis du Comité de Direction nº 007/2010.
- Ouï le rapport de la Commission de Gestion et des Finances.
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le Conseil Intercommunal décide à la majorité d'accepter le budget 2011 de l'enveloppe pédagogique.

Point 9 Divers et propositions individuelles

Questions/remarques

Madame Claudine Fayet remercie les membres du comité pour le budget préparé en détail cette année.

Monsieur Robert Cotting prie le CODIR de prévoir assez tôt les séances du premier semestre 2011 de l'AISE, plusieurs séances différentes ayant lieu ce soir et pour les municipaux, il est difficile d'organiser les agendas.

Monsieur Frédéric Ischi en prend note mais précise que d'autres séances pourront être intercalées, vu la clôture des concours d'architecture. Le choix

est connu mais encore tenu secret. Le vernissage aura lieu le 29 octobre à 17 heures à Begnins.

Monsieur Georges Kaefer s'étonne de la date choisie qui tombe sur les vacances scolaires.

Monsieur Frédéric Ischi répond que les projets seront exposés à l'administration communale de Begnins, durant les heures d'ouverture, pendant toute la semaine suivant le vernissage.

Monsieur Daniel Ruchonnet demande que les préavis de financement de ce nouveau projet soient communiqués aux municipalités assez tôt, pour les budgets ou de façon à prévoir des crédits extra budgétaires.

Le CODIR en prend note, actuellement aucun chiffre n'est connu pour l'extension des infrastructures scolaires et parascolaires.

Madame Marlyse Sergy, syndic de Burtigny, invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Séance levée à 21h30.

Le Vice-Président : La Secrétaire intérim :

Luc Mouthon Monique Noirot